



**Chambre
des Députés**
GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG

N°8751

PROJET DE LOI

portant approbation de la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la vingt-et-unième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID)

*

Art. 1^{er}.

Le Gouvernement est autorisé à participer à concurrence de 75 950 000 euros à la vingt-et-unième reconstitution des ressources financières de l'Association internationale de développement (AID), conformément à la résolution n° 255 adoptée le 15 avril 2025 par le Conseil des gouverneurs de l'Association internationale de développement (AID).

Art. 2.

La présente loi entre en vigueur le 15 novembre 2026.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 15 juillet 2026

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Claude Wiseler